

REGLEMENT INTERIEUR
4EME BADINBOURG DE L'ASPTT BOURG-EN-BRESSE
18 janvier 2015

1/ Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBaD et par les dispositions particulières énoncées ci-dessous.

2/ Ce tournoi est ouvert à tout joueur, minimes, cadets, juniors et seniors : C, D, NC, Vétérans licenciés en Rhône-Alpes. Tout participant doit être en règle avec sa fédération et en possession de sa licence compétition.

3/ Le Juge-Arbitre est Fabrice CAILLET. Sa décision est sans appel. Toute contestation ou réclamation devra être présentée par le responsable du club.

4/ Le nombre de participants est limité à 90. Le comité d'organisation se réserve le droit de fixer un nombre maximum d'inscrits par tableaux. Dans ce cas, la sélection se fera sur la date de réception des inscriptions.

5/ Les tableaux proposés sont : simple hommes et simple dames dans les catégories C, D, NC et Vétérans. Le comité d'organisation, avec l'accord du juge arbitre, se réserve le droit de compléter regrouper ou modifier les tableaux en cas de nécessité.

6/ La date limite d'inscription est le mercredi 7 janvier 2015. Au-delà de cette date limite, tout désistement ne sera pas remboursé sans justificatif.

7/ Le tirage au sort aura lieu le samedi 10 janvier 2015.

8/ Les têtes de séries seront désignées en fonction du CPPP.

9/ Les inscriptions se feront par courrier envoyé à l'adresse suivante dans les délais : Pascal POULETTE - 74 Allée des Côtes - 01000 Saint Denis Lès Bourg,

10/ Les matchs se dérouleront en poules de 3 ou 4 avec un ou deux sortants par poule (selon le nombre d'inscrits).

11/ Les volants sont à la charge des joueurs (partage) : volants plastiques de type YONEX MAVIS 500 pour les NC, et volants plumes homologués FFBaD pour les joueurs classés. En cas de litige, les volants choisis seront ceux en vente dans la salle (YONEX AEROCLUB TR).

12/ Le montant de l'inscription est de 15 €. Le règlement peut être individuel ou pris en charge par le club.

13/ Dès son arrivée, chaque joueur devra se faire pointer à la table de marque et présenter sa licence FFBaD.

14/ Lorsqu'un match est appelé, le joueur ne se présentant pas dans un délai de 5 minutes pourra être disqualifié par le JA. Le temps d'échauffement sur le terrain est de 3 minutes (test de volant compris).

- 15/ Le temps minimum de repos entre deux matchs consécutifs est de 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord des joueurs intéressés.
- 16/ Les horaires et l'ordre des matchs ne sont affichés qu'à titre indicatif et pourront être modifiés par décision du Juge-Arbitre. Les matchs pourront être appelés avec un maximum de 60 minutes d'avance sur l'horaire annoncé.
- 17/ Tout joueur s'absentant pendant le tournoi devra le signaler à la table de marque et au JA sous peine d'être disqualifié s'il ne se présente pas à l'appel de son match.
- 18/ Les matchs seront auto-arbitrés. Cependant tout joueur pourra faire appel au JA.
- 19/ L'accès au plateau de jeu est réservé aux seuls joueurs devant disputer un match ainsi qu'aux JA, entraîneurs et membres de l'organisation du tournoi.
- 20/ Tout volant touchant une infrastructure de gymnase sera compté «faute» en jeu comme au service. Tout volant touchant des objets suspendus (câbles, paniers de basket, etc.) sera compté «let» au service et «faute» en jeu.
- 21/ Les matchs se dérouleront en 2 sets gagnants de 21 points.
- 22/ Conformément au règlement FFBA, une tenue correcte est exigée sur le terrain.
- 23/ L'ASPTT décline toute responsabilité en cas de vols ou perte de matériel, d'incident ou d'accident en dehors des matchs.
- 24/ Les joueurs autorisent l'organisation du tournoi à utiliser leur image sur internet, dans la presse et sur tout autre support afin de promouvoir le badminton et le club de l'ASPTT Bourg-en-Bresse.
- 25/ Une buvette est prévue sur place proposant crêpes, sandwiches, hotdog, pizzas, quiches, gâteaux, boissons.. ;
- 26/ La participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement.
- 27/ Tout joueur forfait ou blessé après le mercredi 7 janvier 2015 devra envoyer un justificatif au plus tard dans les 5 jours après la compétition à la commission régionale arbitrage (Ligue Rhône-Alpes de badminton 37 route du Vercors 38500 St Cassien ou par mail liguebad.ra@gmail.com) sous peine de sanction fédérale.

Le JA, Fabrice CAILLET

